



ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN

COMPTE RENDU

de la réunion de la

COMMISSION DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ (DSC)

Samedi 21 et dimanche 22 novembre 2020

Par visioconférence

185 DSC 20 F | original : anglais | 27 novembre 2020

LISTE DES PARTICIPANTS

Président	Michael R. TURNER, vice-président de l'AP-OTAN
Vice-président	Andreas LOVERDOS (Grèce)
Rapporteur général	Cédric PERRIN (France)
Rapporteuse de la DSCFC	Lara MARTINHO (Portugal)
Rapporteur de la DSCTC	Jean-Charles LARSONNEUR (France)
Président de l'AP-OTAN	Attila MESTERHAZY (Hongrie)
Trésorier de l'AP-OTAN	Wolfgang HELLMICH (Allemagne)

DÉLÉGATIONS MEMBRES

Albanie	Nimet MUSAJ
Belgique	Daniel BACQUELAINE Karolien GROSEMANS
Bulgarie	Hristo Georgiev GADZHEV
Canada	Pierre-Hugues BOISVENU Pierre J. DALPHOND Cheryl GALLANT Nelly SHIN Vernon WHITE
Croatie	Ante BACIC Ante PRKACIN
République tchèque	Jan FARSKY Jan LIPAVSKY
Danemark	Jan JOHANSEN
Estonie	Leo KUNNAS
France	Jean-Jacques BRIDEY Hélène CONWAY-MOURET
Allemagne	Gerold OTTEN Michael STUEBGEN
Grèce	Athanasios DAVAKIS
Hongrie	Istvan SIMICSKO
Islande	Thorgerdur K. GUNNARSDOTTIR
Italie	Alessandro ALFIERI Luigi IOVINO Andrea Giorgio ORSINI
Lettonie	Raimonds BERGMANIS Gatis EGLITIS Ivans KLEMENTJEVS
Luxembourg	Gilles BAUM
Pays-Bas	Alfred ARBOUW Toine BEUKERING Raymond de ROON
Norvège	Trond HELLELAND
Pologne	Joanna KLUZIK-ROSTKOWSKA

Portugal	Rafal SLUSARZ Lara Fernandes MARTINHO Rui SILVA
Roumanie	Nicu FALCOI Costel LUPASCU
Slovakie	Juraj KRUPA
Slovénie	Branko GRIMS
Espagne	Zaida CANTERA Fernando GUTIERREZ Manuel MESTRE
Turquie	Kamil AYDIN Utku CAKIROZER Ahmet Berat CONKAR Fikri ISIK Sirin UNAL
Royaume-Uni	Feryal CLARK Abena OPPONG-ASARE Alec SHELBROOKE Bob STEWART
États-Unis	Brendan Francis BOYLE Gerald E. CONNOLLY Neal Patrick DUNN Brett GUTHRIE Rick LARSEN Joe WILSON

DÉLÉGATIONS ASSOCIÉES

Autriche	Andreas MINNICH
Azerbaïdjan	Ziyafat ASGAROV
Géorgie	Irakli BERAIA
Suède	Karin ENSTRÖM Hans WALLMARK
Suisse	Pierre-Alain Roger FRIDEZ Mauro TUENA

PARLEMENT EUROPÉEN

David MCALLISTER
Juozas OLEKAS

OBSERVATEURS PARLEMENTAIRES

Australie	Andrew WALLACE
Kazakhstan	Nurzhan NURSIPATOV Abay TASBULATOV

SECRÉTARIAT INTERNATIONAL

Ethan CORBIN, directeur, commission de la défense et de la sécurité
Jailee RYCHEN, coordinatrice, commission de la défense et de la sécurité
Lukas KISIELIUS, assistant de recherche

SAMEDI 21 NOVEMBRE 2020**I. Remarques préliminaires de Michael R. TURNER (États-Unis), président**

1. **Michael R. TURNER** (US) souhaite la bienvenue aux parlementaires participant à cette réunion virtuelle de la commission de la défense et de la sécurité (DSC). Il communique diverses informations pratiques sur le déroulement de la réunion et récapitule les différents points figurant à l'ordre du jour.

2. M. Turner fait aussi le point sur les postes actuellement vacants au sein de la commission en vue du vote sur les différentes candidatures qui se tiendra dimanche. Il prend note de l'intérêt déjà manifesté par différents membres quant à ces postes et rappelle aux participants que les autres candidatures éventuelles devront être déposées au plus tard une heure après la clôture officielle de la réunion d'aujourd'hui.

II. Adoption du projet d'ordre du jour [185 DSC 20 F]

3. **Le projet d'ordre du jour [185 DSC 20 F] est adopté.**

III. Adoption des comptes rendus des réunions précédentes de la commission de la défense et de la sécurité

4. **Les comptes rendus des réunions tenues à Londres (Royaume-Uni) les 12 et 13 octobre 2019 [217 DSC 19 F] ainsi que des réunions virtuelles du 16 juillet 2020 [126 DSC 20 F] et du 2 septembre 2020 [144 DSC 20 F] sont adoptés.**

IV. Examen des Commentaires du secrétaire général de l'OTAN, président du Conseil de l'Atlantique Nord, sur les *Recommandations de politique générale adoptées en 2019 par l'Assemblée parlementaire de l'OTAN* [056 SESP 20 F]

5. Les participants examinent les commentaires du secrétaire général de l'OTAN, président du Conseil de l'Atlantique Nord, sur *Les recommandations de politique générale adoptées en 2019 par l'Assemblée parlementaire de l'OTAN* [056 SESP 20 F].

V. Exposé par M. Nikolaos PANAGIOTOPOULOS, ministre de la Défense nationale de la République hellénique sur *Le processus d'adaptation de l'OTAN et les développements en Méditerranée orientale*

6. **Marietta GIANNAKOU** (GR), cheffe de la délégation de la Grèce auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (AP-OTAN), présente **M. Nikolaos PANAGIOTOPOULOS**, ministre de la Défense nationale de la République hellénique. Le ministre commence par rappeler que le 21 novembre coïncide avec la journée des forces armées dans son pays et, à ce titre, adresse ses remerciements aux hommes et femmes en uniforme de son pays. En guise d'introduction à l'exposé qu'il présente dans le cadre de cette réunion, il rappelle que son ministère a pour mission première de maintenir des forces armées robustes et performantes à même de défendre le pays et de permettre à celui-ci de s'acquitter des engagements pris vis-à-vis de l'OTAN. M. Panagiotopoulos rappelle aux délégués le caractère historique de l'adhésion de la Grèce à l'OTAN et revient sur le rôle joué par son pays au sein de l'Alliance depuis 1952. Il souligne aussi la contribution importante de l'AP-OTAN à la défense des valeurs et des intérêts de l'Organisation.

7. Soulignant ensuite la volatilité typique d'un environnement sécuritaire de plus en plus complexe, il appelle tout particulièrement l'attention des membres sur les tensions persistant en Méditerranée orientale. Il déclare que la Grèce respecte pleinement les principes du Traité de l'Atlantique Nord et en particulier l'article 1, qui met en exergue l'engagement des Alliés à résoudre pacifiquement les différends dans lesquels ils pourraient être impliqués, et à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force de toute manière incompatible avec les buts des Nations unies. Il explique comment ces principes guident l'action de la Grèce en Méditerranée orientale, puis enchaîne en indiquant que son pays a agi de manière responsable en dépit de ce qu'il appelle les « provocations » et le « poker diplomatique » pratiqués par un autre membre de l'OTAN. Il considère que de tels agissements, outre qu'ils compromettent la sécurité régionale, remettent également en question la cohésion de l'Alliance. M. Panagiotopoulos se dit favorable au maintien du mécanisme OTAN de déconfliction et insiste sur le respect du droit international, point d'ancrage pour les tentatives négociées de trouver une solution politique aux défis présents en Méditerranée orientale. Il lance un appel à l'Allié en question pour qu'il mette un terme à ses agissements ressentis comme des provocations, et s'efforce de reprendre, de bonne foi, le débat dans un esprit de voisinage positif. Dans cette perspective, il rappelle une déclaration par laquelle le secrétaire général de l'OTAN a demandé une solution pacifique au différend.

8. L'intervenant passe ensuite à un autre sujet, à savoir les engagements de la Grèce vis-à-vis de l'Alliance, s'agissant notamment des orientations en matière de dépenses de défense. Il souligne que la Grèce est résolue à continuer de respecter l'engagement en matière de dépenses de défense au sein de l'Alliance, qui prévoit de consacrer au moins 2 % du produit intérieur brut (PIB) aux dépenses de défense, et d'affecter au moins 20 % du montant en question à l'achat de nouveaux équipements majeurs, et ce en dépit de la grave crise économique dans laquelle la pandémie de coronavirus a plongé son pays. Il insiste également sur la volonté de la Grèce de continuer à s'engager dans le cadre des missions et des opérations de l'OTAN, et en particulier dans les efforts que mène l'Alliance en Iraq et en Afghanistan, ainsi que dans ses missions maritimes en Méditerranée. M. Panagiotopoulos évoque par ailleurs les tentatives menées par des extrémistes idéologiques pour infiltrer les flux migratoires vers l'Europe en transitant par la Grèce. La Grèce, souligne-t-il, a un rôle de première ligne à jouer dans l'atténuation de telles menaces, et l'Alliance pourrait de son côté intervenir encore davantage dans ce contexte au travers de ses missions et de sa présence dans la région.

9. Le ministre émet ensuite plusieurs recommandations pouvant s'avérer utiles alors que l'Alliance poursuit son adaptation aux mutations de l'environnement sécuritaire international. Épinglant ce qu'il qualifie de « grave déficit de cohésion » entre Alliés, il souligne l'importance, pour tous les pays membres, de continuer à s'acquitter de leurs obligations aux termes du droit international et de rester engagés en faveur d'une politique générale de bonne conduite envers les pays voisins. M. Panagiotopoulos considère également que l'OTAN doit conserver une prise de décision fondée sur le consensus ; en effet, prévient-il, le passage à un vote majoritaire pour certaines questions pourrait entraîner des clivages entre Alliés et fragiliser la légitimité des actions menées par l'OTAN. D'autre part, M. Panagiotopoulos dit soutenir fermement les mesures prises actuellement dans le cadre de l'initiative OTAN 2030 décrétée par le secrétaire général de l'OTAN, qui vise notamment à renforcer le rôle politique de l'Organisation. Cette vision, ajoute-t-il, suppose un renforcement de la coopération avec l'UE et d'autres partenaires clés. C'est tout particulièrement le cas pour Israël et l'Égypte, qui doivent être associés à la stabilisation du flanc Sud de l'Alliance. Pour ce qui concerne l'évolution du défi représenté par la Russie, l'Alliance doit chercher à redynamiser le Conseil OTAN-Russie (COR). En guise de conclusion, l'intervenant déclare que l'atout majeur de l'OTAN réside dans sa capacité, démontrée à maintes reprises depuis sa création, à s'adapter et à réagir face aux nouveaux défis et menaces pesant sur la sécurité.

10. M. Turner remercie M. Panagiotopoulos de son exposé et donne la parole aux participants, afin qu'ils posent leurs questions et fassent part de leurs commentaires.

11. **Ruxandra POPA** (AP-OTAN) engage le débat en demandant au ministre ce qu'il pense de la situation sécuritaire dans les Balkans occidentaux et de la politique de la « porte ouverte » mise en place par l'OTAN pour cette région. M. Panagiotopoulos répond que la Grèce est favorable à une sécurité renforcée dans les Balkans occidentaux et que la stabilité offerte par l'adhésion à l'OTAN et à l'UE constitue le fondement d'une architecture sécuritaire idéale pour cette région. Une intégration plus aboutie de cette zone dans les institutions euro-atlantiques contribuerait, dit-il encore, à mieux ancrer la démocratie ainsi qu'une paix et une prospérité durables. Évoquant la lutte contre les migrations illégales et de possibles menaces sécuritaires connexes, **Alec SHELBRIDGE** (UK) demande si la Grèce est favorable, en lieu et place des moyens offerts par l'Alliance, à l'invocation de la clause d'assistance mutuelle (article 42(7) du Traité de l'UE) et au développement de nouveaux instruments comme la coopération structurée permanente (CSP). M. Panagiotopoulos répond que l'UE devrait être globalement plus investie face au vaste défi que représentent les migrations en Europe. Aujourd'hui, dit-il, le fardeau des migrations est supporté de manière disproportionnée par trois pays, à savoir la Grèce, l'Italie et l'Espagne. Il faut que la charge représentée par le traitement des dossiers et l'accueil des migrants légaux soit partagée de manière plus équitable entre les membres de l'UE. L'OTAN elle aussi pourrait aider à résoudre la problématique migratoire en lançant plusieurs opérations supplémentaires de surveillance le long des frontières de l'Alliance. Ceci aurait pour résultat non seulement d'améliorer les données ISR (renseignement, surveillance, reconnaissance) sur les flux migratoires, notamment en Méditerranée orientale, mais aussi de renforcer la lutte contre les réseaux de traite des êtres humains tirant parti de ce phénomène.

12. **Lord CAMPBELL** (UK) demande comment la Grèce se positionne face au concept stratégique de l'OTAN qui privilégie le double pilier conventionnel et nucléaire en tant que garant de la dissuasion alliée. En effet, cette dissuasion fait la part belle aux domaines terrestre, aérien et maritime, alors que l'OTAN doit affronter aujourd'hui de nouveaux défis liés au domaine spatial et au milieu cyber. Le ministre ne pense-t-il pas qu'il serait temps, pour l'Alliance, de développer un nouveau concept stratégique ? M. Panagiotopoulos répond que le concept stratégique devrait être revu de manière à tenir compte de l'évolution des menaces sécuritaires que doivent affronter les Alliés comme, entre autres exemples évidents, les migrations, la cyberguerre, la désinformation et les défis présents dans l'espace. La capacité de l'OTAN à s'adapter aux évolutions de l'environnement sécuritaire international a toujours été un atout majeur de l'Alliance, dit-il. Et de conclure que l'OTAN d'aujourd'hui a besoin d'une approche sécuritaire holistique à 360°.

13. **Utku CAKIROZER** (TR), évoquant les tensions entre la Grèce et la Turquie, revient sur la position de cette dernière dans le cadre de la crise actuelle en Méditerranée orientale. M. Cakirozer déclare que son pays est prêt à résoudre ce différend pacifiquement et en s'appuyant sur le dialogue. Il soutient sans réserve les contacts que le secrétaire général de l'OTAN a noués avec la Grèce et la Turquie dans cette perspective. M. Panagiotopoulos répète les propos qu'il a tenus précédemment sur le souhait de la Grèce de mener avec la Turquie un dialogue constructif qui permette aux deux parties de parvenir à un accord et d'aplanir leurs divergences. Il enchaîne toutefois en déclarant que, pour qu'un tel dialogue soit possible, la Turquie doit s'abstenir de gesticulations agressives comme on a pu le voir récemment aux abords des îles à l'extrême est de la Grèce, par exemple.

14. **Jean-Charles LARSONNEUR** (FR) souligne l'importance d'adhérer aux valeurs communes de l'OTAN qui, rappelle-t-il, sont essentielles à la paix et à la sécurité dans la zone euro-atlantique. Il souhaite savoir comment l'OTAN et l'UE œuvrent à l'amélioration de leur interopérabilité en Méditerranée et quelle pourrait être la contribution particulière de la Grèce dans un tel contexte, soulignant au passage la nécessité d'éviter les doubles emplois

et de dégager des synergies. Il s'enquiert également de la position de la Grèce sur la prise de décision fondée sur le consensus et sur le débat récent relatif au recours au vote majoritaire pour certaines tâches et initiatives non essentielles. **Cédric PERRIN** (FR) demande comment la Grèce perçoit le processus de réflexion politique mené à l'échelle de l'OTAN dans le cadre de l'initiative OTAN 2030. Il souhaite aussi savoir si la Grèce serait favorable au recours à des « groupes de travail » pour la décision par consensus à l'OTAN. M. Panagiotopoulos répond que l'OTAN est une « communauté d'intérêts » fondée sur des valeurs et des idées communes – résolution pacifique des différends, partage du fardeau, etc. – et que l'Alliance doit sans cesse rechercher des moyens de renforcer son unité interne. La Grèce a apporté une contribution substantielle à l'évolution des politiques de l'OTAN. C'est ainsi qu'elle a appelé l'attention des Alliés sur l'apparition de défis émergents, contribué à la sécurité sur le flanc sud et veillé, en respectant les orientations relatives aux investissements de défense, à maintenir des forces armées très performantes et à haut niveau de préparation.

VI. Vote sur le projet de rapport spécial *Le rôle essentiel de l'OTAN face à la pandémie de Covid-19* [091 DSC 20 F rév.1] présenté par Attila MESTERHAZY (Hongrie), président de l'AP-OTAN, président de la sous-commission sur la coopération transatlantique en matière de défense et de sécurité

15. **Attila MESTERHAZY** (HU) prend la parole pour rappeler que son rapport a fait l'objet d'un débat durant la réunion spéciale sur la Covid-19 tenue la veille. Il se dit néanmoins prêt à répondre à d'autres questions avant le vote devant déboucher sur l'adoption du rapport.

16. M. Turner remercie M. Mesterhazy pour le travail qu'il a réalisé en tant que président de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN en cette période difficile. Il demande au personnel de l'AP-OTAN de démarrer la procédure de vote en vue de l'adoption de ce document par la commission.

17. **Le projet de rapport spécial *Le rôle essentiel de l'OTAN face à la pandémie de Covid-19* [091 DSC 20 F rév.1] est adopté.**

VII. Examen du projet de rapport révisé de la sous-commission sur l'avenir de la sécurité et des capacités de défense *L'Initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant (DCB) de l'OTAN* [031 DSCFC 20 F rév.1] présenté par Lara MARTINHO (Portugal), rapporteure

18. **Lara MARTINHO** (PT) commence par remercier ses collègues de leur présence à cette réunion. Elle indique que la version révisée de son rapport tient compte des questions soulevées durant la réunion de la DSC du mois de juillet ainsi que des amendements communiqués par écrit plus tard. Elle insiste par ailleurs sur la contribution de responsables de l'OTAN aux recherches ayant abouti à ce document. Elle rappelle à ses collègues que les membres de l'OTAN, non contents de se soutenir mutuellement durant la pandémie de Covid-19, sont également parvenus à prêter main-forte à leurs partenaires régionaux en leur fournissant des matériels médicaux critiques. Elle enchaîne en précisant néanmoins que l'engagement durable de l'Alliance auprès de ses partenaires s'inscrit essentiellement dans le cadre d'initiatives lancées de longue date pour les aider à se doter de forces armées performantes et à même d'agir dans la durée. Ces initiatives de renforcement des capacités de défense sont essentielles aux efforts menés par les Alliés pour projeter la stabilité, dit-elle.

19. Mme Martinho rappelle que l'initiative OTAN de renforcement des capacités de défense et de sécurité (DCB) annoncée lors du sommet tenu au pays de Galles en 2014 est devenue depuis lors un élément essentiel des activités OTAN d'ouverture aux partenaires.

L'importance stratégique de cette initiative s'explique par l'évolution rapide de l'environnement sécuritaire international au cours des dix dernières années, qui a fait clairement ressortir les risques de débordement des conflits sévissant dans le proche voisinage de l'OTAN. Grâce à l'initiative DCB, certains partenaires stratégiques peuvent rendre leurs institutions de défense plus fortes et accroître la robustesse, la performance et la résilience de leurs forces armées. Des voisins plus forts, dit-elle, répondent aux objectifs sécuritaires au sens large de l'OTAN, à savoir paix, stabilité et, au bout du compte, prospérité. L'OTAN a accordé les premiers paquets DCB à la Géorgie et à la Jordanie en 2014, à la République de Moldova et à l'Iraq en 2015, et à la Tunisie en 2018. Chaque paquet est conçu en fonction des caractéristiques spécifiques du partenaire considéré et inclut des instruments comme la fourniture d'avis stratégiques généraux, l'entraînement de forces et d'autres formes d'assistance spécialisée.

20. Mme Martinho récapitule ensuite les principales recommandations énoncées dans le rapport. Tout d'abord, l'initiative DCB de l'OTAN doit pouvoir compter sur un fort soutien politique à l'échelon parlementaire. Deuxièmement, l'Assemblée parlementaire de l'OTAN doit réfléchir à des pistes pour une coopération plus étroite en matière de paquets DCB. En troisième lieu, les différents gouvernements alliés doivent afficher une plus grande transparence au sujet de l'assistance fournie aux bénéficiaires du programme DCB de l'OTAN dans un contexte bilatéral. Quatrièmement, le soutien à l'initiative DCB doit demeurer une priorité stratégique. Cinquièmement, le rapport souligne la pertinence des paquets DCB octroyés à la Géorgie, à la Jordanie, à la Tunisie, à l'Iraq et à la République de Moldova. Enfin, il prône énergiquement l'octroi, dans le futur, d'un paquet DCB pour l'Ukraine. Mme Martinho conclut en remerciant les participants de leur attention et en les invitant à poser leurs questions.

21. **Kamil AYDIN** (TR) revient sur les amendements communiqués par la délégation turque à Mme Martinho, et remercie cette dernière de les avoir acceptés. À son tour, Mme Martinho remercie M. Aydin de ses suggestions utiles et indique qu'il en sera tenu compte dans la version finale du rapport. **Bob STEWART** (UK) s'enquiert des perspectives de coopération entre l'OTAN et les pays du Moyen-Orient. Mme Martinho répond que les initiatives DCB ont un rôle très important à jouer dans la relation future entre l'Alliance et le Moyen-Orient. Elle rappelle à ce titre que l'OTAN entretient une relation solide avec la Jordanie. Le renforcement des forces spéciales jordaniennes, indique-t-elle, est un excellent exemple de la capacité de ce pays à venir appuyer des capacités hyper-spécialisées de haut niveau.

22. **Andrew WALLACE** (AU) évoque la réduction de la présence américaine en Afghanistan et souhaite savoir comment se profile le retrait des États-Unis. Le président Turner prend la parole car il lui semble, dit-il, que cette question lui est adressée. Il indique que la possible réduction des effectifs a suscité aux États-Unis une opposition politique en raison de l'incertitude liée aux retombées d'une telle démarche sur la situation sécuritaire en Afghanistan. On peut craindre que cette réduction des effectifs ne mette en danger les troupes des États-Unis et d'autres pays. En fait, ajoute-t-il, le débat sur cette réduction des effectifs se poursuit à l'heure actuelle et la future administration Biden doit encore fait connaître sa position sur la question. M. Turner souhaite qu'aucune mesure irréversible ne soit prise avant l'entrée en fonction de l'administration Biden. Mme Martinho remercie M. Turner de ce point sur l'évolution de la position des États-Unis et forme le vœu que les membres de l'OTAN, qui étaient allés ensemble en Afghanistan, pourront également dégager une solution politique appropriée leur permettant de quitter ce pays en même temps.

23. **Youcef MESSAR** (DZ) s'interroge sur la nature du partenariat que l'OTAN devrait entretenir avec l'Algérie. Qu'en est-il, par ailleurs, du paquet DCB pour la Tunisie ? Mme Martinho répond que l'OTAN devrait intensifier sa coopération avec l'Algérie. Elle

espère que les liens entre l'OTAN et l'Algérie s'approfondiront, mais ajoute que cela tient dans une large mesure au bon vouloir du gouvernement algérien. L'Alliance devrait aussi renforcer sa coopération avec la Tunisie qui, selon elle, incarne pour la région un exemple de réussite au lendemain des soulèvements civils de 2011.

24. M. Turner remercie Mme Martinho pour cet excellent rapport. Il demande au personnel de l'AP-OTAN de démarrer la procédure de vote en vue de l'adoption de ce document par la commission.

25. **Le projet de rapport révisé de la sous-commission sur l'avenir de la sécurité et des capacités de défense *L'Initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant (DCB) de l'OTAN* [031 DSCFC 20 F rév. 1] est adopté.**

VIII. Examen du projet de rapport révisé de la sous-commission sur la coopération transatlantique en matière de défense et de sécurité *Les principaux défis au maintien de la paix et de la sécurité dans les Balkans Occidentaux* [032 DSCTC 20 F rév.1] présenté par Jean-Charles LARSONNEUR (France), rapporteur faisant fonction

26. Jean-Charles Larsonneur indique que son rapport a été actualisé en tenant compte du retour d'information de septembre ainsi que des amendements écrits communiqués par les délégations. Il fait remarquer que la situation dans les Balkans occidentaux a connu plusieurs évolutions majeures depuis septembre, la plus importante étant l'accord conclu par Belgrade et Pristina à Washington, qui pourrait ouvrir de nouveaux débouchés économiques pour les deux parties. Pour le rapporteur, les événements survenus en 2020 montrent bien que les pays des Balkans occidentaux cherchent avant tout à inscrire leur avenir dans une perspective euro-atlantique. Qui plus est, la mobilisation de l'OTAN et de l'UE a indéniablement jeté des bases solides sur lesquelles se poursuit la construction de la paix et de prospérité futures des Balkans occidentaux.

27. M. Larsonneur avance que l'attrait d'une adhésion à l'OTAN et à l'UE reste fort pour les régions n'ayant pas encore intégré les institutions euro-atlantiques. L'arrivée de la République de Macédoine du Nord au sein de l'OTAN en mars 2020 est venue concrétiser la promesse portée par la politique de la porte ouverte. L'intervenant relève aussi que la Macédoine du Nord et l'Albanie ont fait un nouveau pas en direction d'une adhésion à l'UE en ouvrant ou, dans le cas de l'Albanie, en prévoyant d'ouvrir, des pourparlers dans cette perspective.

28. L'intervenant précise toutefois que les défis sécuritaires persistants (hérités du passé ou apparus plus récemment) restent des obstacles sérieux sur la voie d'une paix et d'une prospérité durables dans les Balkans occidentaux. Le défi historique le plus grave est, dit-il, le différend bilatéral qui continue d'opposer Belgrade et Pristina. Outre les relations difficiles entre les deux capitales, il faut également compter avec le blocage politique, économique et sociétal quasi complet dans lequel se débat la Bosnie-Herzégovine. Les divisions ethniques et confessionnelles continuent par ailleurs d'être utilisées en guise d'instruments de manipulation politique en de nombreuses régions des Balkans occidentaux, et l'on peut craindre que les menaces inhérentes à ces divisions ne soient mises à profit par des organisations extrémistes violentes.

29. M. Larsonneur indique que l'on observe aussi dans cette région un certain nombre de tendances inquiétantes comme l'affaiblissement des institutions étatiques, le recul de la démocratie et le déclin de l'état de droit. Il épingle également la vulnérabilité des Balkans occidentaux face à des acteurs géopolitiques extérieurs de poids, comme la Russie et la

Chine. Ces puissances extérieures s'emploient à saper les idéaux et les priorités politiques de la communauté euro-atlantique, affirme-t-il. L'intervenant fait également référence au rapport spécial de la DSC, qui constate que les Balkans occidentaux ont été durement frappés par la Covid-19. Il ajoute néanmoins que l'Alliance et l'UE ont été prompts à aider la région en lui apportant une aide médicale et financière. L'OTAN et l'UE ont aussi coopéré dans la lutte contre la désinformation sur la pandémie que la Russie et la Chine propageaient dans la région.

30. M. Larssonneur conclut son intervention en récapitulant les recommandations contenues dans le rapport. Tout d'abord, l'Alliance doit trouver les moyens de surmonter l'impasse politique dans laquelle se trouve actuellement plongée la Bosnie-Herzégovine. Deuxièmement, les parlementaires de l'OTAN doivent aider à dégager une solution au différend entre Belgrade et Pristina. Troisièmement, il faut que l'OTAN et l'UE travaillent main dans la main à la résolution des problèmes liés à l'état de droit et au recul de la démocratie dans les Balkans occidentaux. Quatrièmement, la mobilisation de l'Alliance aux côtés des Balkans occidentaux doit s'appuyer sur les valeurs démocratiques libérales communes de l'OTAN. Enfin, les membres de l'OTAN ne doivent pas perdre de vue les standards élevés que chacun des pays membres est tenu de respecter et auxquels tous les pays aspirants doivent s'efforcer activement de satisfaire. L'intervenant remercie les participants de leur attention et les invite à poser leurs questions.

31. **Juozas OLEKAS** (LT) souligne l'importance, pour les pays des Balkans occidentaux, de rejoindre l'OTAN et l'UE. Il souhaite savoir comment les parlementaires de l'OTAN pourraient, en termes concrets, contribuer à l'intégration euro-atlantique de la région. M. Larssonneur fait remarquer que l'Assemblée parlementaire de l'OTAN apparaît comme une enceinte importante de dialogue dans la région, et s'est déjà mobilisée à de nombreuses reprises aux côtés des délégations des pays concernés auprès de l'Assemblée. Ces programmes et cette coopération encouragent la mise en commun des meilleures pratiques en matière de contrôle parlementaire et de bonne gouvernance. Bob Stewart demande où la Bosnie-Herzégovine en est sur la voie de l'adhésion à l'OTAN et se dit quelque peu sceptique au vu de l'absence de progrès dans ce contexte. M. Larssonneur répond que la Bosnie-Herzégovine est effectivement confrontée à une myriade de défis, dont la corruption, mais que d'après ce qu'il peut constater, on s'achemine lentement vers des réformes. Il rappelle également la recommandation contenue dans le rapport sur la nécessité, pour la communauté internationale, de se mobiliser à nouveau pour aider ce pays à sortir de l'impasse politique.

32. **Dragan SORMAZ** (SRB) revient sur les suggestions avancées par la délégation de la Serbie, dont M. Larssonneur prend bonne note. Pour lui, le rapport est factuel et explique de manière claire la situation dans les Balkans occidentaux. Il insiste pour que le rapport utilise la terminologie agréée de l'OTAN. M. Larssonneur remercie la délégation serbe pour ses propositions d'amendements et ses commentaires. Il convient qu'il est important, dans ce rapport, de se conformer aux expressions agréées de l'OTAN.

33. M. Turner remercie M. Larssonneur de son exposé. Il demande au personnel de l'AP-OTAN de démarrer la procédure de vote en vue de l'adoption de ce document par la commission.

34. **Le projet de rapport révisé de la sous-commission sur la coopération transatlantique en matière de défense et de sécurité *Les principaux défis au maintien de la paix et de la sécurité dans les Balkans Occidentaux* [032 DSCTC 20 F rév.1] est adopté.**

35. Mr Turner lève la séance.

DIMANCHE 22 NOVEMBRE**IX. Remarques préliminaires de Michael R. TURNER (États-Unis), président**

36. Le président Turner remercie toutes les personnes présentes et fait le point sur l'ordre du jour.

X. Table ronde sur *La modernisation des forces armées russes*

Examen du projet de rapport général révisé *La modernisation des forces armées russes, source de défis pour les membres de l'OTAN* [030 DSC 20 F rév.1] présenté par Cédric PERRIN (France), rapporteur général

37. Le sénateur Perrin commence par indiquer que ce rapport a été révisé en tenant des échanges qui se sont déroulés en septembre et, lorsque c'était possible, des amendements soumis par écrit par les délégations. Il appelle l'attention des participants sur l'ajout d'une section consacrée aux systèmes russes de guerre électronique, qui ont selon lui joué un rôle décisif durant les opérations de la Russie en Syrie et en Ukraine. L'intervenant revient aussi sur la section relative à la planification, par Moscou, de la guerre du futur. La Russie a multiplié les recours aux tactiques hybrides ces dernières années, ses pratiques les plus notoires dans ce domaine étant la désinformation et la propagande ainsi que l'intervention d'intermédiaires et de sociétés militaires privées. Le sénateur Perrin revient sur le recours à des entreprises militaires privées, lesquelles ont joué un rôle vital lors des opérations menées par Moscou en Ukraine et en Syrie, et ont également fait office d'éléments perturbateurs en Libye, en République centrafricaine et dans d'autres zones de conflit. On doit s'attendre, selon lui, à ce que la Russie continue de faire appel, dans le futur, à ces entreprises militaires privées car elles constituent un instrument fiable d'intervention directe dans les foyers conflictuels à l'étranger.

38. Poursuivant son exposé, le sénateur Perrin revient sur le thème central du rapport, à savoir les résultats en matière d'acquisitions de défense à grande échelle sur la base des priorités fixées par les SAP (programmes nationaux d'armement). Ces ambitieux programmes ont pour objectif de moderniser les matériels des forces armées russes et d'actualiser les processus d'acquisition. D'après l'intervenant, la spectaculaire montée en puissance constatée tout au long de la décennie couverte par le SAP 2020 a ralenti il y a quelques années avec le passage au SAP 2027, qui a coïncidé avec l'entrée dans une phase de maintien en condition opérationnelle. Comme on peut le lire dans le rapport, plusieurs facteurs sont venus ralentir ou limiter l'ambitieux programme russe de modernisation, les plus importants étant les retombées des sanctions, la chute significative des recettes énergétiques due à une pression baissière persistante sur le marché international du pétrole et la perte de l'Ukraine, partenaire industriel de Moscou dans le domaine de la défense. Le sénateur Perrin indique également que les efforts de modernisation militaire de la Russie ne sont pas axés, loin de là, sur les seuls investissements. Moscou a en effet mis sur les rails d'importantes réformes structurelles, organisationnelles et conceptuelles, modifiant notamment l'organisation de ses districts militaires.

39. L'intervenant déclare que les projets russes de modernisation de la défense ont été mis à mal en 2020. La Covid-19 et l'effondrement des marchés pétroliers ont eu de graves incidences sur l'économie du pays, sans parler des pressions économiques consécutives à la pandémie, qui sont venues amplifier certaines tensions au sein de la société civile russe.

40. L'intervenant conclut son intervention en disant que les Alliés devront rester attentifs, aujourd'hui mais aussi dans le futur, au défi que représente la Russie. Celui-ci sera largement fonction de la possibilité qu'aura Moscou de poursuivre avec succès les efforts menés afin de moderniser et d'adapter ses forces armées, et pour en faire un instrument clé de la puissance que la Russie met au service d'une politique étrangère de plus en plus agressive. Il sera nécessaire, pour parer à ce défi, que les membres de l'OTAN maintiennent, voire augmentent, les investissements actuels au titre de leurs institutions de défense. En continuant d'investir dans la modernisation de leurs forces armées, les Alliés pourront opposer un front défensif commun et crédible et ainsi, conserver leur avance en termes de défense et de dissuasion. L'intervenant remercie toutes les personnes présentes de leur attention.

Exposé par Richard CONNOLLY, directeur du Center for Russian, East European, and Eurasian Studies de l'université de Birmingham, chercheur associé à RUSI et directeur de la consultance, Eastern Advisory Group sur La modernisation des forces armées russes : Défis et perspectives

41. M. Turner souhaite la bienvenue à l'intervenant, dont il présente une courte biographie.

42. **M. Richard CONNOLLY** remercie l'Assemblée parlementaire de l'OTAN de l'avoir invité à prendre la parole au cours de cette session. Il félicite M. Perrin pour son excellent rapport, et indique que son exposé portera essentiellement sur les aspects économiques de la modernisation des forces armées russes. M. Connolly commence par indiquer que les experts devraient être attentifs au type de métriques qu'ils utilisent pour évaluer les dépenses de défense de la Russie. Ainsi, relève-t-il, certains cherchent à valoriser les budgets russes de la défense exprimés en pourcentage du PIB en dollars, aux taux de change courant du marché. Avec un tel mode de calcul, on obtient des dépenses russes du même ordre que celles du Royaume-Uni et de la France, mais largement inférieures à celles des États-Unis et de la Chine. Ce métrique est trompeur, souligne-t-il. Même si cela s'avère parfois utile, mesurer un PIB en se basant sur le taux de change courant entraînera souvent des erreurs. Il propose plutôt d'utiliser le taux de change en parité de pouvoir d'achat (PPA), qui permet d'intégrer les différences de coûts entre pays. Et d'insister : quand le gouvernement russe prend des décisions en matière d'affectation de ressources, il achète des matériels et des prestations militaires en roubles russes, et un rouble vaut beaucoup plus en Russie que le taux de change du marché pourrait donner à penser. Le taux de change PPA permet d'obtenir une image plus exacte de la situation, et un budget russe de la défense nettement supérieur à celui calculé en utilisant le taux de change du marché.

43. Pour M. Connolly, il ressort des taux de change PPA que la Russie consacre plus de dépenses à ses forces armées qu'on ne le croit en général, ce qui hisse Moscou au même niveau que les États-Unis et l'OTAN. Et donc, poursuit-il, ceci explique pourquoi Moscou peut se procurer des volumes conséquents de matériels, financer des effectifs importants et se lancer dans des opérations militaires ambitieuses en Ukraine, en Syrie et ailleurs. À partir du moment où l'on se base sur les taux de change PPA, il n'est pas exagéré de chiffrer les dépenses de défense de la Russie à l'équivalent de 180-200 milliards de dollars par an environ.

44. M. Connolly indique que la modernisation récente des forces armées russes a été rendue possible par une nette augmentation des dépenses entre 2010 et 2016. À cette période d'accroissement relativement significatif des dépenses a succédé une tendance à modérer les enveloppes allouées à la défense qui reste d'actualité aujourd'hui. À l'heure actuelle, les dépenses de défense de la Russie restent aux environs de la moyenne historique, soit sous la barre des 4 %. M. Connolly souligne la part représentée par les acquisitions dans les dépenses russes de défense – soit entre 25 et près de 50 % des dépenses totales selon les versions successives du SAP. Cette situation contraste fortement

avec les projets d'acquisition des membres de l'OTAN, dit-il, qui représentent 20 % environ du total des dépenses.

45. L'intervenant explique aux membres de la commission que les atouts militaires de la Russie résident dans ses avions de combat, principalement ses appareils de génération 4 et 4++. Moscou n'a pas encore réussi à produire des appareils de cinquième génération, précise-t-il. Par contre, la Russie s'est distinguée dans un autre domaine, à savoir la production de missiles balistiques de longue portée : elle dispose aujourd'hui de la force de missiles balistiques de longue portée la plus moderne au monde. Elle n'a toutefois pas été aussi performante avec les plates-formes navales de grandes dimensions, comme les sous-marins emportant des armes nucléaires. De même, Moscou a connu des difficultés dans la production de certains types de chars, comme le nouveau T-14 Armata.

46. La Russie aurait-elle les moyens de produire de nouveaux systèmes d'armes en grandes quantités, se demande l'intervenant? Si l'on se base sur les dépenses de recherche et de développement (R&D) mesurées en PPA, la Russie fait pâle figure face aux États-Unis, constate-t-il. À la différence de ce qui se passe en Russie, une part importante des dépenses R&D des États-Unis sont en fait supportées par le secteur privé. Par contre, si l'on compare les dépenses R&D exposées par les secteurs publics des deux pays, on se rend compte que les montants investis par la Russie sont tout juste inférieurs à 50 % des dépenses exposées par le gouvernement américain. Dès lors, la mise au point d'armes hypersoniques et d'autres systèmes innovants par la Russie pourrait, dans les années à venir, donner de bons résultats, ce qui permettrait à ce pays de jouer dans la cour des grands en dépit de son poids économique. M. Connolly rappelle toutefois que si Moscou excelle à inventer et à développer des systèmes innovants, sa base industrielle de la défense se montre moins compétente lorsqu'il s'agit de passer à la production. Ces insuffisances industrielles constituent selon lui le talon d'Achille du système militaire russe.

47. L'intervenant rappelle que la Russie dispose d'autres débouchés, économiques cette fois, pour projeter son influence stratégique à l'étranger. Ainsi, elle apparaît souvent comme un fournisseur incontournable de biens stratégiques – pétrole, gaz, électricité nucléaire, armes et céréales. Elle s'est forgé à ce titre un rôle de premier plan sur les marchés d'Asie du Sud et du Sud-Est, ainsi qu'au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en Amérique du Sud et en Afrique subsaharienne. Moscou peut donc faire usage d'instruments économiques pour gagner en influence dans ces pays tributaires des importations russes.

48. Dans ses recommandations, M. Connolly indique que les membres de l'OTAN devraient se garder de toute complaisance à l'égard de la Russie. Les forces armées russes d'aujourd'hui sont nettement plus agiles, moins gourmandes et plus modernes que dans les années 1990 et 2000, lance-t-il en guise d'avertissement, et Moscou ne dépense plus autant qu'auparavant pour rester aussi puissant. En dépit de ses handicaps économiques, la Russie n'a jamais, au cours des 30 dernières années, consacré moins de 3,5 % de son PIB à la défense.

49. L'intervenant ajoute que l'OTAN doit se livrer à une évaluation équilibrée des forces et des faiblesses de la Russie, sans oublier par ailleurs les instruments non militaires de projection de la puissance, parmi lesquels figurent la guerre hybride et, bien sûr, le rayonnement économique. M. Connolly conclut en disant que l'OTAN pourrait utiliser les leviers de sa puissance économique pour contrecarrer les ambitions de la Russie.

50. M. Turner remercie M. Connolly et précise que cet exposé, outre qu'il était informatif, constituait également une sévère mise en garde face au défi en évolution constante que la Russie représente pour l'Alliance.

51. **Irakli BERAIA** (GE) récapitule les amendements proposés par la délégation de Géorgie et demande au rapporteur d'envisager leur insertion dans le rapport. Le sénateur Perrin répond que les propositions de la délégation géorgienne ont été prises en compte dans la mesure du possible, et fait remarquer qu'elles apparaissent dans le projet définitif. **Nicu FALCOI** (RO) considère qu'il est important d'être au fait du profil stratégique futur de la Russie ainsi que des conséquences, pour la posture de défense et de dissuasion de l'OTAN, du comportement de Moscou. L'Assemblée parlementaire de l'OTAN devrait, dit-il, poursuivre son travail d'étude sur les forces armées russes après la pandémie. Bob Stewart demande au sénateur Perrin si les Russes perçoivent l'OTAN comme une entité forte. Ce dernier répond que, selon lui, la prise de décision relativement lente de l'OTAN peut être perçue comme un point faible de l'Alliance. Il demande si la modernisation des forces armées et la doctrine russes pourraient poser problème à l'Alliance dans le futur.

52. Pour M. Perrin, la Russie est un acteur unitaire et peut donc, théoriquement du moins, prendre des décisions plus rapidement que l'Alliance. Il se tourne néanmoins vers M. Connolly pour qu'il commente cette comparaison. Alex Shelbrooke demande à M. Connolly ce qu'il entendait par « une Russie plus forte sur terre qu'en mer ». Il s'interroge aussi sur la menace navale que la Russie fait peser sur l'Atlantique Nord. Que représentent les forces navales russes stratégiquement parlant ?

53. M. Connolly aborde en premier lieu la vision qu'a la Russie de l'OTAN. Moscou a bien compris que l'arrivée de nouveaux membres au sein de l'OTAN s'est traduite par une multiplication de facteurs propres à remettre en question la cohésion de l'Alliance. La lenteur relative du processus de décision de l'OTAN est perçue comme un avantage pour la Russie, poursuit-il. Cela étant, économiquement parlant, celle-ci reste nettement loin derrière les pays membres de l'OTAN. D'un point de vue militaire, la Russie se montre particulièrement inquiète face aux menaces navales et aériennes provenant de l'OTAN – en particulier les groupes aéronavals, les missiles de précision et la défense anti-missile balistique des États-Unis. M. Connolly évoque ensuite la question des capacités navales de la Russie. La Russie, dit-il, mène le troisième programme de construction navale le plus important au monde après ceux de la Chine et des États-Unis. Il faut cependant savoir qu'elle n'a pas les moyens de produire certains composants en grandes quantités, ce qui vient ralentir la construction de navires et rend plus difficile la mise sur pied d'une grande flotte moderne. Il ajoute que la modernisation de la flotte de l'Atlantique Nord a été plus lente que celle des autres flottes russes, et ce en dépit de l'importance à la fois politique et stratégique attachée par Moscou à sa présence dans le nord.

54. Andrew Wallace interroge M. Connolly sur l'infiltration économique de la Russie à l'étranger. Comparant l'approche de Moscou à celle de la Chine, il demande dans quelle mesure la Russie a adapté la diplomatie chinoise dite du « piège de la dette ». Il pense également que l'Assemblée parlementaire de l'OTAN devrait essayer de recenser d'éventuels points communs entre les programmes russe et chinois de modernisation. M. Connolly indique que la Russie a bien recours à la diplomatie de la dette, mais de manière nettement moins poussée que la Chine. Financièrement parlant, Moscou ne dispose pas des mêmes moyens que Pékin et n'a pas pour habitude de prêter des montants conséquents.

55. Lara Martinho demande à M. Connolly quelles conséquences la pandémie aura sur les investissements de défense de la Russie. M. Connolly répond que selon le Fonds monétaire international (FMI), l'économie russe devrait se contracter de 4 à 4,5 % en 2020, contre, en gros, entre 8 et 10 % pour l'Europe et l'Amérique du Nord. Malgré la chute des cours du pétrole, l'économie russe a finalement enregistré d'assez bons résultats. Ceci signifie que, exprimées en pourcentage du PIB, les dépenses de défense – élément inélastique des dépenses publiques russes – connaîtront une augmentation en 2020. À la différence de nombreux membres de l'OTAN, Moscou ne réduira pas ses investissements.

56. **Gatis EGLITIS** (LV) interroge le sénateur Perrin au sujet des aventures militaires coûteuses de la Russie en Ukraine, en Syrie, en Libye et au Soudan – qui se sont toutes déroulées sur fond de conditions économiques difficiles. S’il devait s’avérer que ces incursions à l’étranger épuisent les ressources de la Russie, les voisins de cette dernière ne bénéficieraient-ils pas d’une plus grande sécurité en raison, justement, des visées démesurées de Moscou ? M. Perrin répond que la Russie a pu réaffecter des montants conséquents à son budget militaire, au détriment parfois d’autres programmes gouvernementaux. De plus, la Russie a mobilisé des voies inédites pour faire appel à des entreprises militaires privées aux fins de ses interventions étrangères à longue distance. Cette capacité qu’à Moscou de boxer dans la catégorie supérieure devrait susciter la méfiance de ses voisins, dit-il. Utku Cakirozer considère que la Syrie et l’Ukraine font office de bancs d’essai pour la modernisation des forces armées russes. Évoquant ensuite le conflit dans le Haut-Karabakh, il interroge les deux intervenants sur le positionnement de l’OTAN dans ce contexte. La réaction de l’Alliance n’a-t-elle pas ouvert la porte à une influence plus forte de la Russie dans cette région ? Le sénateur Perrin dit qu’il préfère ne pas répondre à cette question. M. Connolly déclare que pour les théoriciens russes spécialisés en politique étrangère, la résolution du conflit dans le Haut-Karabakh répond largement aux intérêts de la Russie. Moscou est notamment satisfait de la présence, dans cette région, de troupes russes de maintien de la paix.

57. Mr Turner remercie M. Connolly et le sénateur Perrin pour leurs exposés. Il demande au personnel de l’AP-OTAN de démarrer la procédure de vote en vue de l’adoption de ce document par la commission.

58. **Le projet de rapport général révisé *La modernisation des forces armées russes, source de défis pour les membres de l’OTAN* [030 DSC 20 F rév.1] est adopté.**

XI. Examen des amendements et vote sur le projet de résolution *Maintenir la dynamique des investissements alliés de défense après la Covid-19*, [172 DSC 20 F] présenté par Cédric PERRIN (France), rapporteur général

59. Le sénateur Perrin remercie toutes les personnes présentes de l’occasion qui lui est donnée de présenter le projet de résolution de la DSC. La pandémie de Covid-19 fait largement sentir ses effets sur tous les aspects de nos vies, dit-il, et il faudra des années pour s’extraire du précipice économique qui en résulte. Il se félicite du vaste soutien que les membres de l’Alliance se sont apporté mutuellement tout au long de la pandémie, et indique que le projet de résolution fait précisément mention, dans ce contexte, des livraisons de matériels médicaux, du soutien logistique et de l’aide au rapatriement pris en charge par les Alliés.

60. La résolution souligne par ailleurs que les forces armées alliées se sont montrées capables de maintenir la posture énergique de défense de dissuasion de l’Alliance tout au long de cette période, et ce en dépit des défis inhérents à la pandémie. Constatant avec inquiétude que celle-ci aura probablement un impact sur les budgets de la défense des pays membres, le sénateur Perrin déclare qu’il faudra maintenir la dynamique qui, depuis 2014, préside à l’accroissement des investissements nationaux de défense – et donc, régit la prise en charge des défis liés au partage du fardeau inhérent au maintien de la posture collective de défense et de dissuasion de l’Alliance. La résolution lance un appel aux Alliés pour qu’ils se remobilisent en faveur des engagements en matière de dépenses de défense pris durant le sommet du pays de Galles, et concentrent leurs efforts sur la nécessité de pérenniser ces investissements censés répondre aux impératifs d’un environnement international de sécurité de plus en plus complexe et exigeant. La résolution invite par ailleurs les Alliés à intensifier la coopération industrielle euro-atlantique et leur lance un appel pour qu’ils protègent les infrastructures face aux prédateurs étrangers, en particulier s’il s’agit de rivaux

de puissance quasi équivalente. Le sénateur Perrin conclut son intervention en demandant à ses collègues de soutenir le projet de résolution.

61. Le président Turner invite les participants à se pencher sur les propositions d'amendements au projet de résolution. L'amendement 1, soumis par la délégation ukrainienne, est retiré. L'amendement 2, soumis par la délégation belge et présenté par **Daniel BACQUELAINE** (BE), suggère qu'il soit fait mention de l'objectif des 2 % pour les dépenses de défense qui avait été spécifié durant le sommet du pays de Galles. L'amendement 2 est adopté. L'amendement 3, soumis également par la délégation belge, demande que le texte de la résolution soit élargi aux modalités d'investissement de nouvelles ressources dans les institutions de défense. M. Perrin se dit opposé à cet amendement qui, s'inquiète-t-il, diluerait le message général de la résolution par lequel tous les Alliés sont invités à investir plus largement dans des capacités modernes pour leurs forces armées. L'amendement 3 est rejeté par la commission. L'amendement 4, soumis une fois encore par la délégation belge, demande un accroissement des investissements au titre des composantes médicales des forces armées. M. Perrin dit appuyer cet amendement, mais propose d'en modifier le texte pour se concentrer sur l'augmentation des investissements au titre des capacités et des effectifs médicaux des forces armées alliées. L'amendement 4 est adopté tel qu'amendé par le rapporteur.

62. **Thanasis DAVAKOS** (GR) demande la parole. Il tient à évoquer l'augmentation qu'ont enregistrée les dépenses de défense de la Grèce en dépit des pressions économiques résultant de la pandémie. Cet accroissement des dépenses de défense peut certes s'expliquer par les tensions en Méditerranée orientale, mais traduit aussi l'attachement indéfectible de son pays aux principes de l'Alliance. M. Davakos réitère son soutien sans réserve à la résolution.

63. **Le projet de résolution *Maintenir la dynamique des investissements alliés de défense après la Covid-19*, [172 DSC 20 F] est adopté tel qu'amendé.**

XII. Élection des membres des bureaux de la commission et des sous-commissions

64. Le président Turner passe ensuite à l'élection des membres des bureaux de la commission et des sous-commissions. Vu que les candidatures ouvertes n'ont suscité aucune contestation, il propose d'élire par acclamation silencieuse les membres souhaitant assurer des responsabilités au sein de la commission.

65. S'agissant de la commission plénière, Nicu Falcoi et Utku Cakirozer sont élus aux deux postes vacants de vice-président. Pour la sous-commission sur l'avenir des capacités de sécurité et de défense, **Pierre-Hugues BOISVENU** (CA) est élu vice-président. Pour la sous-commission sur la coopération transatlantique en matière de défense et de sécurité, Jean-Charles Larsonneur est élu rapporteur. Enfin, Fikri Isik siégera en tant que suppléant au Conseil interparlementaire Ukraine-OTAN (UNIC). Tous les autres responsables de commission et de sous-commission sont réélus.

XIII. Présentation des activités futures de la sous-commission sur la coopération transatlantique en matière de défense et de sécurité, et de la sous-commission sur l'avenir de la sécurité et des capacités de défense

66. Le président donne la parole aux deux présidents de sous-commissions pour un point sur les activités de ces dernières. M. Shelbrooke indique que la DSCFC projette de consacrer son rapport 2021 aux capacités militaires de la Chine et indique que la sous-commission prévoit de se rendre en Corée du Sud et en Géorgie, sous réserve de

l'évolution de la pandémie de Covid-19. Atila Mesterhazy annonce que la DSCTC compte établir un rapport sur les défis sécuritaires dans le Grand Nord, et projette de se rendre en Norvège et au Canada, sous réserve, une fois encore, de l'évolution de la pandémie.

XIV. Divers

67. Aucun point n'est soulevé.

XV. Date et lieu de la prochaine réunion

68. La commission se réunira à nouveau du 22 au 24 février 2021, dans le cadre des réunions conjointes de commissions.

XVI. Remarques de clôture

69. Le président conclut la réunion et remercie Ethan Corbin et Jailee Rychen, respectivement directeur et coordonnatrice de la commission, ainsi que Valérie et James qui composaient l'équipe chargée en coulisses du déroulement des votes. Il lève ensuite la séance.
